

## VOIRIE

Le 9 novembre le vice-président du Conseil départemental, M. Michaud, est venu longuement à Candes accompagné de la directrice des routes et du directeur du STASO pour examiner avec la municipalité les différents problèmes posés dans le village par la départementale et par la circulation.

### Engagements du département

Le vice-président a déclaré que le département allait inscrire à son budget la **réfection de la route de Compostelle** dans la traversée du bourg. Le **caniveau central** sera reconstruit en un seul tenant afin d'en finir avec les éléments en béton qui se descendent ou se cassent.

S'agissant du **rond-point de La Fontaine**, le département reconnaît qu'il n'est plus possible de recharger continuellement en enrobé la chaussée qui s'enfoncé. Etant donné la faiblesse du sous-sol, le département étudie l'installation d'un rond-point rigide qui serait « posé » sur des IPN horizontaux?

### Les entrées de bourg

La commune avait demandé en juillet à l'Adac-Caucé d'étudier un aménagement esthétique et simple d'entretien des entrées de bourg qui maintiendrait la configuration des obstacles actuels (chicane ou écluse) destinés à casser la vitesse.

L'architecte a rendu un projet très **détaillé**, mais qui supprime tous les obstacles en les remplaçant par un système d'origine suisse nommé « chaucidou » : la chaussée se partage en une voie centrale dite « banalisée » et deux voies extérieures réservées aux deux roues.



Les voitures peuvent se croiser s'il n'y a pas de vélos qui eux sont prioritaires. Le système joue en même temps sur un effet d'optique qui incite à ralentir en l'absence de vélos.

Le conseil municipal a estimé à l'unanimité que ce système serait inefficace pour ralentir la vitesse en l'absence de vélos ou même dangereux pour eux en présence de conducteurs incivils. Il a été proposé de conserver les obstacles en agrandissant tout simplement les trottoirs.

Sur ce sujet, les trois représentants du département ont estimé que le projet du chaucidou n'était pas adapté à Candes.

Le projet de la commune d'élargir les trottoirs sur le modèle des obstacles actuels a été jugé plus simple et efficace. Le STASO a proposé d'établir les plans et de chiffrer le projet qui sera remis à la commune en début d'année.

### Diminution des embouteillages

L'aménagement du quai à Montsoreau semble avoir eu pour effet un net amontrissement des gros embouteillages l'été à Candes, même s'il crée le dimanche matin ou lors des Puces des petits trains de voiture qui se répercutent par à-coups dans Candes.

Il ne sera donc pas nécessaire comme un poète candais le proposait il y a cinquante ans, d'organiser volontairement un embouteillage inextricable pour attirer l'attention des autorités et engranger des finances pour le syndicat d'initiative (oui, il y en a eu un à Candes !) en vendant des saucisses frites et canettes aux conducteurs immobilisés. L'idée était inspirée du roman policier à succès de Charles Williams paru dans la Série noire sous la traduction aberrante de « Fantasia chez les ploucs » et qui a été réédité en 2017 sous son titre original « Le bikini de diamants ». On y voit des habitants très malins d'une bourgade perdue au fin fond des Etats-Unis faire venir les habitants du comté pour rechercher le dit bikini égaré dans les bois et faire ainsi rentrer de l'argent dans les caisses en vendant à boire et à manger aux automobilistes coincés dans un embouteillage monstrueux.

### La vitesse

Reste que si les embouteillages diminuent, il n'en va pas de même de la vitesse qui augmente dans la traversée du bourg.

M. Michaud a conseillé que la commune installe avant toutes choses un radar pédagogique mobile enregistrant les dates, heures et vitesse des véhicules afin de déterminer précisément les zones de plus grande vitesse à protéger en priorité.

Il a aussi estimé que serait nécessaire dans le village une signalisation de rappel de la Zone 30 qui peut ne pas être vue ou bien oubliée étant donné la longueur de la route de Compostelle.

Le projet d'installation d'un coussin berlinois en bas de la rue de la mairie a été déconseillé dans la mesure où l'étroitesse de la voie carrossable ne permet pas de laisser côté trottoir un passage de 70 cm pour les vélos. Ce passage n'est pas obligatoire mais « recommandé », ce qui signifie qu'en cas d'accident la responsabilité de la commune serait engagée.

## COLLÉGIALE

La collégiale, monument historique dont l'entretien est à la charge de la commune, constitue l'un des postes budgétaires coûteux que la commune a toujours eu du mal à assumer.

## Alarme incendie

Lors de la restauration, un système d'alarme incendie de type Vesda a été installé. Suspendu sous le faîtage, un tuyau percé de trous aspire en permanence l'air des combles qui est analysé par un détecteur placé dans le clocher, lequel déclenche l'alarme si de la fumée est repérée. Il semble que ce système soit très fiable dans les espaces clos, mais pas dans des combles énormes où circulent des courants d'air permanents, de la poussière pouvant obturer les tuyaux ou même de la fumée pouvant venir de l'extérieur.

Depuis fin 2015, date de mise en marche, la municipalité a signalé à plusieurs reprises à la Drac, à l'Adac, et dernièrement à la Préfète de Tours, les dysfonctionnements de ce système d'alarme (déclenchements intempestifs répétés, puis hors service permanent). A chaque fois, la municipalité a souligné l'incapacité financière de la commune d'assumer les frais de réparation ponctuelle ou le coût d'un contrat d'entretien annuel (3 500 € plus pièces).

Suite à l'incendie de Notre-Dame, une commission de sécurité départementale a inspecté les collégiales d'Indre-et-Loire dont celle de Candes.

Au terme de l'enquête, le département a vu que

nombre de petites communes comme Candes n'avaient pas les moyens d'effectuer des travaux d'entretien coûteux. Un plan financier est à l'étude pour aider les communes à assurer la sécurité des édifices.

## Restauration

La préfète de Tours accompagnée du sous-préfet de Chinon sont venus à Candes le 14 novembre. Après la maison Dutilleux, ils ont visité la collégiale et pris connaissance du chantier effectué et des différents problèmes restant pendants (restauration de la nef, alarme incendie, pigeons).

S'agissant de la 3ème tranche de travaux concernant la nef qui n'avait pu être retenue pour le chantier 2012-2015, la commune a expliqué avoir relancé le dossier en janvier 2016 auprès du préfet de région et en avoir informé la Drac, sans avoir eu de retour de la Région.

Très dynamique, la préfète a demandé au sous-préfet de prendre cette affaire en mains et de lui rendre compte. En partant le nouveau sous-préfet a demandé à la municipalité de lui préparer un dossier sur la collégiale et de le saisir de toutes les difficultés de la commune.

## Pigeons

Les 400 pigeons éradiqués en février n'auront pas mis longtemps à trouver des remplaçants. Ils ont réussi à ouvrir le grillage de la fenêtre Ouest qui avait été refermé par la FGDON 49. Un grillage neuf va être installé par un couvreur.

Une trappe cachée dans un recoin et ouverte depuis on ne sait quand vu la masse de fiente l'entourant, a été trouvée par un conseiller qui a pu la refermer.

La Fgdon est venue évaluer le nombre de pigeons le 9 décembre. Elle interviendra au mois de janvier.

Suite à la demande d'intervention de Candes et à l'accord de la Fgdon de Tours pour permettre à la Fgdon d'Angers d'intervenir en Indre-et-loire, cette dernière a lancé une enquête auprès des communes du 37 touchées par une invasion des volatiles. L'objectif est d'empêcher les colonies de pigeons d'aller se réfugier d'une commune à l'autre.

## DICRIM

Une petite brochure établie par la mairie à la demande de la préfecture va prochainement être

distibuée aux habitants : le Document d'information communal sur les risques majeurs.

Ce document, réalisé par la mairie, a pour but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis. Il comprend de manière générale la description des risques et de leurs conséquences prévisibles, les événements et accidents significatifs survenus dans la commune, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour chaque risque sont exposées les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. La commune est concernée par quatre risques : inondations, séismes, mouvements de terrain, risque nucléaire.

## COMMERCE

Conformément à la déclaration d'utilité publique qui avait permis à la commune d'acquérir les anciens garages de mécanique, un commerce de proximité va s'installer comme annoncé dans le magasin rénové l'an dernier. Un bail partant du 1er septembre de cette année 2019 a été signé. L'ouverture aura lieu en avril 2020.

Un commerce de proximité contribue à revitaliser une commune en permettant de développer du lien social. Il provoque trois fois moins d'atteinte à l'environnement par kg d'achats qu'un hypermarché. Les candais et les touristes pourront enfin faire des courses au quotidien sans avoir à parcourir des kilomètres.

## PRIX DE L'EAU



Le Conseil d'Exploitation de la Régie d'eau du Chinonais a donné un avis favorable au tarif de redevance d'eau potable (abonnement et part variable hors assainissement) pour les communes de la CCCVL.

Compte tenu de l'élargissement du périmètre d'intervention de la régie au 1er janvier 1920, un tarif a été proposé pour les communes de Candes et de Marçay. Le tarif tient compte des paramètres suivants : principe de plafonnement de la part fixe ; équilibre budgétaire ; convergence tarifaire en 2022 ou 2024.

Donc baisse prévue pour Candes. L'abonnement devrait passer de 85,10 € en 2020 à 49 € en 2024. Le tarif de la consommation passerait de 1,30 € à 0,94 €.

## BROCHETONS CANDAIS

La prochaine assemblée générale est fixée le Samedi 1<sup>er</sup> Février 2020 à 15H00 salle de la Prunelière à Candes. Les pêcheurs qui souhaitent rejoindre le peuvent le faire ce jour-là.

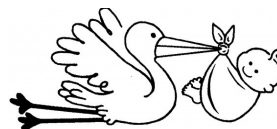
Les prochaines élections du bureau national auront lieu en octobre 2020. Il est indispensable que de nouveaux candidats se présentent au conseil d'administration pour les postes de dirigeants.

Malgré sa motivation, l'Association connaît, comme au niveau national, un recul du nombre de pêcheurs. Toutefois, pour 2019, 303 cartes de pêche ont été vendues. Une trésorerie confortable permet d'assurer la continuité de l'association à Candes.

Actions entreprises en 2019 : arrachage de jussie rive gauche côté village (entre le pont et le confluent), entretien des cales du bac, entretien des berges et des frayères ainsi que le ponton pour personnes handicapées, sauvetages des poissons piégés par les eaux basses à l'aide de filets, création par du nettoyage de postes de pêche, fête de la pêche avec distribution de cartes gratuites pour les – 12 ans, etc....

Visitez le blog : <[brochetons-candais.blogspot.com](http://brochetons-candais.blogspot.com)>

## NAISSANCE



Mme Stéphanie Georges et M. Georges Privat informent avec beaucoup de joie de la naissance de leur fils Gary né le 4 novembre

## ÉLECTIONS

Pour pouvoir voter aux élections municipales qui auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020, les électeurs ont jusqu'au vendredi 7 février 2020 pour s'inscrire :

- **Sur Internet** : <[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)>, rubrique « Elections ».

- **En mairie** : en personne ou en mandatant un tiers.

- **Par courrier** : en écrivant à la mairie (LR/AR)

Les étrangers citoyens de l'UE qui résident en France peuvent voter aux municipales dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales.

oooooo